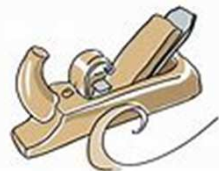


Le saviez-vous ?

- **3^e RESTRICTION** : Dans les bassins versants en tension quantitative (cf. diapo suivante), la demande des irrigants est supérieure au volume attribué à l'irrigation. **Chaque irrigant voit donc sa demande diminuer afin de ne pas dépasser le volume plafond.**
Ex. : sur le BV Lhuitrelle en 2020, les irrigants n'ont pas eu 250 mm (soit 2.500 m³/ha) pour les pommes de terre, mais 204 mm. Sur le BV Barbuise, c'est 139 mm pour les pommes de terre.
- **Ce volume d'eau est très insuffisant.**
- Un léger manque d'eau peut être couvert en reportant du quota d'eau à partir d'une autre culture qui n'a pas été irriguée.
- En cas de manque d'eau important (cas des BV Barbuise et Herbissonne), ce n'est pas tenable. Les irrigants se sont donc rassemblés autour d'un projet de ramener de l'eau du corridor (où la ressource est abondante) sur le bassin versant (en manque d'eau). Sans ce projet, c'était l'arrêt d'un pan de l'économie sur le territoire. Cependant le coût de l'eau est multiplié par deux dans un contexte où l'on demande aux agriculteurs d'être plus compétitifs !

Enfin, sur notre département il y a beaucoup de freins à l'irrigation.

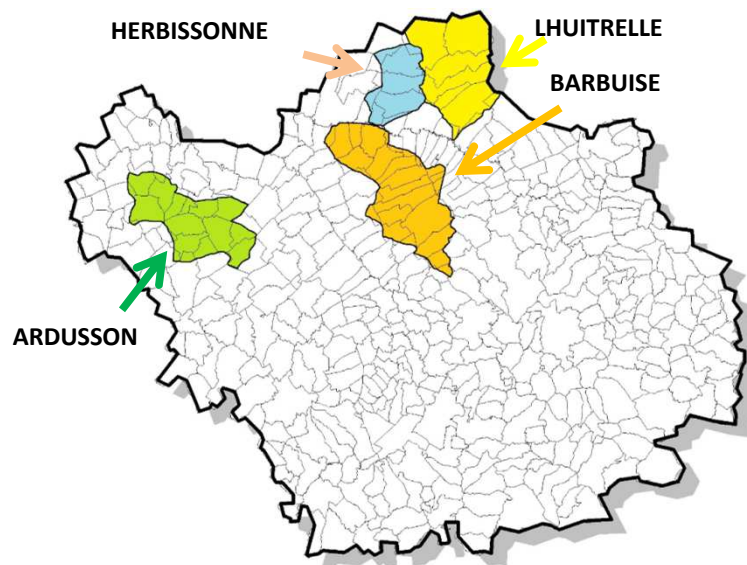
... et 3^e coup de rabet !



Des freins et des coûts. On essaye de tout concilier : environnement, attente sociale et économie, mais cela devient de plus en plus compliqué.

Le saviez-vous ?

- Dans le département de l'Aube, il y a 4 bassins versants en tension quantitative : **Ardusson, Barbuise, Herbissonne et Lhuitrelle.**
- Si l'on veut préserver l'outil de production et les exploitations, il faut **trouver un consensus entre les irrigants** afin de se répartir ce volume d'eau. Il y a également toute une **organisation** à mettre en place pour les deux collectifs ramenant de l'eau du corridor sur le bassin versant.
- Ce travail de **gestion collective est réalisé par l'ADPIA**, l'association des irrigants de l'Aube.



	Demande en 2009	Volume plafond	Réduction (%)
ARDUSSON	1,25 M m ³	1,1 M m ³	12%
BARBUISE	3,1 M m ³	1,9 M m ³	39%
HERBISSONNE	2,35 M m ³	1,265 M m ³	46%
LHUITRELLE	1,78 M m ³	1,5 M m ³	16%